

Coupures budgétaires fédérales

Raboter mais pas supprimer – un soulagement en demi-teinte

Berne, le 18 mars 2026 – Le Conseil des États a validé le compromis adopté par le Conseil national : le budget fédéral consacré à la formation continue sera réduit de 20 %, passant de 19 à 15 millions de francs. Malgré cette réduction, il s'agit d'un succès pour le secteur de la formation continue. Insertion Suisse s'est engagée au Parlement pour éviter la suppression totale du financement des compétences de base prévue par le Conseil fédéral. AIS déplore toutefois des mesures qui affaiblissent les conditions-cadres de l'insertion en Suisse, notamment dans le domaine de l'asile, où la réduction de la durée des forfaits globaux risque de compromettre les efforts d'intégration.

Un compromis qui évite le pire

Le Conseil fédéral proposait de supprimer entièrement le financement fédéral de la formation continue. Le Parlement a finalement opté pour une réduction partielle. Le budget passe ainsi de **19 à 15 millions de francs**, résultat d'un compromis entre le Conseil des États, qui plaidait pour une baisse à 10 millions, et le Conseil National, qui refusait toute diminution.

Malgré une diminution de 20 %, cette décision envoie un signal important en faveur de la formation continue et des compétences de base. Elle permet de préserver un soutien fédéral indispensable au maintien des offres existantes. Ce résultat est également le fruit du travail de sensibilisation mené au Parlement par l'**Alliance pour la formation continue**, au sein de laquelle Insertion Suisse s'est engagée activement.

Les compétences de base, un levier essentiel de l'employabilité

Le financement fédéral de la formation continue soutient le développement d'offres destinées aux adultes ayant des lacunes en compétences de base. Ces compétences constituent un facteur déterminant pour le maintien en emploi et l'insertion socioprofessionnelle.

L'étude PIAAC publiée en décembre 2024 révèle que **1,6 million d'adultes en Suisse disposent de compétences insuffisantes en lecture, mathématiques du quotidien et en résolution de problèmes**. Ces lacunes sont associées à une participation réduite au marché du travail et à des perspectives professionnelles plus limitées¹.

Fragilisation des structures d'offre

La réduction de 20 % des moyens fédéraux fragilise néanmoins les structures d'offre existantes. Les cantons pourraient ne pas être en mesure de compenser le

¹ Compétences en littératie, numératie et résolution de problèmes sur le marché du travail en 2022/2023, OFS, Neuchâtel 2025, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/niveau-formation/competences.assetdetail.36034359.html>

désengagement de la Confédération, ce qui entraînerait un recul des offres destinées aux personnes les plus vulnérables sur le marché du travail.

Si le scénario le plus radical a été évité, cette décision ouvre une période d'incertitude pour les acteurs de la formation et de l'insertion.

Intégration des personnes réfugiées : des délais irréalistes

Dans le domaine de l'asile, le programme de coupures budgétaires prévoit également de limiter à cinq ans la durée maximale des contributions fédérales versés aux cantons sous forme de forfait globaux. Insertion Suisse déplore cette mesure.

Plutôt que de générer de réelles économies, cette décision risque d'entraîner **un transfert de charges vers les cantons et les communes**, qui ne seront pas toujours en mesure d'absorber ces coûts supplémentaires.

Comme le souligne la Conférence Suisse des Délégués à l'Intégration (CDI), cette orientation entre en contradiction avec la politique menée dans le cadre de **l'Agenda Intégration Suisse**². Celle-ci repose sur l'apprentissage de la langue, la qualification et une insertion professionnelle durable. Or une intégration pérenne nécessite du temps, des compétences et un accompagnement adapté. Une approche qui vise en priorité à raccourcir la durée des contributions fédérales des forfaits globaux met en péril ces objectifs.

Une évolution préoccupante

Insertion Suisse estime que ces mesures risquent d'affaiblir les dispositifs de qualification, d'intégration et de participation au marché du travail. Les économies immédiates pourraient ainsi entraîner des coûts sociaux et économiques plus élevés à moyen et long terme.

Insertion Suisse poursuivra, avec ses partenaires, son engagement en faveur de conditions-cadres solides pour l'insertion socioprofessionnelle.

Vers la prise de position d'Insertion Suisse

.....

Personne de contact :

Sepala Megert

Secrétaire général Insertion Suisse

Tél : +41 31 552 30 51

E-mail : sepala.megert@arbeitsintegrationschweiz.ch

² Conférence suisse des délégués à l'intégration, Prise de position de la CDI du 5 mai 2025 sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 : limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation (texte en allemand)

https://kdk.ch/fileadmin/redaktion/themen/integrationspolitik/konferenz_der_integrationsdelegierten/KID-Stellungnahme-Entlastungspaket-2027.pdf